

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

**Présents** : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, COUSIN Agnès, PELLETEUR Lionel, RENAUDIN Jean-René, GUILLEMET Michel, formant la majorité des membres en exercices.

**Absents Excusés** : CHATEVAIRE Bernadette, BONNEAU Pierre, DECHAUME Régis, VENDE Sabine  
Madame CHATEVAIRE Bernadette avait donné un pouvoir à Monsieur DELAHAYE Philippe  
Mademoiselle VENDE Sabine avait donné un pouvoir à Monsieur THIBAUD Jean-Michel

---

L'ensemble du conseil municipal valide le compte rendu de la réunion du 23 novembre dernier.

Monsieur CUCCHIARO, policier municipal à BENET est venu présenter ses fonctions et son rôle au sein de la commune. Il intervient aussi sur d'autres communes de la communauté de communes Vendée Sèvre Aulaise. Il vient surtout en aide à la population et représente la commune. Il assiste le maire.

Monsieur le Maire pense qu'il pourrait être intéressant de recruter un policier municipal à raison de 3 heures hebdomadaires. Il conviendra d'y réfléchir et de se renseigner sur le coût.

## **1) AVENANT N°1 POUR LE LOT 11 « ELECTRICITE » DES TRAVAUX DE LA BIBLIOTHEQUE**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'avenant N°1 du lot 11 « électricité » confié à l'entreprise Electric Moteur de FONTENAY LE COMTE pour les travaux de la bibliothèque.

Cet avenant comprenant une moins-value pour le changement de luminaires de 911.82€ HT, une plus-value alarme de 209.11€ HT, une plus-value pour l'alimentation HDMI et boîtier au sol de 542,70€ HT et une plus-value pour l'alimentation BSO + vidéoprojecteur de 1061.56€ HT. Le montant initial du marché était de 21000€ HT et il passerait à 21901,55€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant 1 pour le lot 11 «électricité» des travaux de la bibliothèque de l'entreprise Electric Moteur et autorise Monsieur le Maire à le signer. Le marché passe donc pour le lot N°11 à 21901,55€ HT et 26281,86€ TTC.

Monsieur le Maire précise que le chantier se déroule bien. La fin des travaux est prévue fin janvier, début février.

L'achat par contre du mobilier a été différé en raison du refus de Monsieur MEYNIEL du service de la DRAC de valider le cahier des charges tel qu'il était prévu pour la consultation.

Les observations de Monsieur MEYNIEL ont été prises en compte. Les devis doivent être déposés en mairie avant le 09 janvier 2018.

## **2) TARIFS DES GITES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'au cours de la séance du 23 Novembre dernier, le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs des gîtes des Ouchettes pour 2018. Par contre, il a été omis de fixer le tarif de l'électricité.

Monsieur le Maire propose donc de fixer à 0.15€ le prix du kwh pour les facturations au mois ou à la semaine. L'électricité restera comprise pour le tarif au week-end.

Ils se décomposeraient comme suit :

Du 1<sup>er</sup> juillet au 31 Août : 310€ par semaine électricité comprise (entrée permanente à l'espace de loisirs incluse)

Au mois : 285€ l'électricité fera l'objet d'une facturation à part